

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

tabacs manufacturés
Question écrite n° 24074

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la très vive émotion suscitée par les dispositions arrêtées par la direction du groupe Altadis, conduisant à la fermeture de ses sites d'exploitation lillois. Fermeture douloureusement ressentie dans une région Nord - Pas-de-Calais confrontée à la désindustrialisation de son économie, à la progression du chômage et de la précarité. Cette émotion est d'autant plus forte que, d'une part, rien dans la situation de ce groupe ne justifie une décision d'une telle nature et d'une telle ampleur ; et que, d'autre part, la modernité de son entreprise et de ses installations lilloises, la compétence et la productivité des personnels y travaillant, plaident au contraire largement en faveur de la poursuite des activités. Beaucoup de questions sont par conséquent aujourd'hui posées. Elles portent autant sur les véritables raisons ayant conduit à cette décision de fermeture que sur l'avenir immédiat de la production de tabac, cigarettes et cigares en France. Paraissent en particulier fondées les craintes exprimées par les salariés et organisations syndicales du groupe Altadis de voir la totalité de ces activités transférées à court terme dans des pays étrangers d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord, où cette société est présente. Il lui demande les dispositions que le Gouvernement entend engager en faveur du maintien du site lillois et de l'ensemble des emplois et activités qui s'y attachent.

## Données clés

Auteur: M. Alain Bocquet

Circonscription: Nord (20e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 24074 Rubrique : Agroalimentaire Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er septembre 2003, page 6777